

SÉANCE DU 12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, PETIT Yves, HALBOURG Eric, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : LEURY Tony donne procuration à DANNEBEY Barbara, HAMOUIS Fabienne, MONTIER Nadine, BIARD Christophe.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Mme le Maire donne la présidence à Mr LECOQ Gérard, Doyen.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr LECOQ Gérard, Doyen, le compte administratif 2018 est présenté. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	solde créditeur	401 770.08 €
Section d'investissement	solde créditeur	78 001.18 €
Résultat global	solde créditeur	479 771.26 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Restes à réaliser d'investissement : Dépenses : 271 979.00 € Recettes : 0 €

Il est accepté à l'unanimité des votes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068	:	193 977.82 €
report à nouveau créditeur ligne 002	:	207 792.26 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

SUBVENTIONS 2019

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2019 :

CCAS	5 000	Anciens Combattants	610	Motteville Informatique	0
Amicale des Maires	80	Amicale pompiers Yerville	150	ASM Tennis de table	1 050
Gincaux CLIC	100	Téléthon	250		

Association EMC 2 000 + 997 (montant ajouté exceptionnellement et correspondant à l'achat d'un but, suite à une chute d'arbre)

Amicale des Aînés 1 000

Malta en fête 1 500

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution 2019 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

GROUPEMENT DE COMMANDES

La commune d'YERVILLE propose de constituer un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie afin de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes dont sont également membres les communes du territoire de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville qui le souhaitent, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est conclu pour une durée d'un an. La commune d'YERVILLE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché.

Chaque membre du groupement contractera avec l'entreprise titulaire pour les travaux qui lui sont propres.

Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Désigner la commune d'YERVILLE représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué entre la commune d'YERVILLE et les communes adhérentes,
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Nommer M LEURY Tony, 2^{ème} Adjoint, en tant que représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée,

□ S'engager pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution (si pas de délégation en début de mandat).

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire fait lecture du courrier du président de l'association Malta en fêtes, pour une demande de changement des drapeaux, fanions et supports qui sont utilisés lors de la fête de la Pentecôte.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à la majorité des votes (3 abstentions, 1 contre et 7 pour) de procéder à l'achat de drapeaux, fanions et supports. Mr Halbourg, Adjoint, se charge de contacter des fournisseurs.

Mr Halbourg, Adjoint, explique que les joints des gouttières de la salle des fêtes et de l'école sont défectueux. Il présente le devis de l'entreprise Harlin pour la réfection de ses joints, d'un montant de 2 540.75 € HT soit 3 048.90 € TTC. Les membres du Conseil Municipal, demandent si la garantie décennale ne peut pas être appliquée. Ils demandent également, la présentation d'autres devis.

Mr Halbourg, Adjoint, présente le devis de l'entreprise Environnement Services pour la seconde régénération du terrain de football, d'un montant de 2 557.00 € HT soit 3 068.40 € TTC. Les membres du Conseil Municipal, demandent avant de se prononcer, si cette régénération devra se faire tous les ans. Ils demandent également, la présentation d'autres devis.

Mme le Maire, fait lecture du message du Maire de Flamanville, indiquant que l'Allée des Tilleuls est sur le territoire de sa commune, d'après les documents en sa possession, ce qu'il faudrait vérifier avec le cadastre.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Renoult, demande à qui appartiennent les arbres du Maille, qui nécessiterait un élagage (certaines branches menaçant de tomber).

Mr Renoult, informe que le nouvel éclairage public qui est dans l'angle de l'allée des Tilleuls, ne semble pas être synchronisé avec les autres éclairages de cette rue. Mme le Maire va prévenir l'entreprise Réseaux Environnement qui réalise la maintenance du réseau d'éclairage public.

Mr Renoult, demande si un miroir peut être installé dans ce même virage.

Mme Hardier, demande qui réalise le nettoyage autour des conteneurs près de la salle de sports.

Mme Hardier, demande si la commune pouvait mettre des petites poubelles sur le parking de la salle de sports afin d'éviter de retrouver des déchets au sol. Mr Halbourg, Adjoint, informe que les employés communaux pourront en installer.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 23h30